

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****N°2022- 051****CONVENTION DE REFACTURATION DE L'ACHAT DU TÉLÉPHONE DE  
L'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE**Séance du : 30 août 2022  
Date de convocation : 24 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente août, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Roland JACOB, Sylvie MATHON, Stéphane FERRIER, Per ONOL LANG, Anthony SIONNET

Pouvoir de : Nathalie FERRIER à Stéphane FERRIER, Alain FAUST à Philippe SIONNET

Absent : Nathalie FERRIER, Alain FAUST

Secrétaire de séance élu : Stéphane FERRIER

**OBJET : CONVENTION DE REFACTURATION DE L'ACHAT DU TÉLÉPHONE DE L'AGENT DE  
SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE****Exposition du contexte :**

Suite à l'installation de zones dites « bleues » sur la commune de La Grave en juillet 2020, la commune de La Grave a acheté un terminal de verbalisation pour l'agent de surveillance de la voie publique.

L'ASVP étant embauché par le SIVOM La Grave – Villar d'arène, il est proposé de refacturer le coût initial du matériel, pour le mettre à disposition du SIVOM La Grave Villar D'arène.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la convention entre SIVOM et la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention entre SIVOM et la collectivité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre PICLe secrétaire de séance  
Stéphane FERRIER